

CONTRAT D'APPLICATION

La société AYOS-TECH, société par actions simplifiée au capital de 100 euros, ayant son siège social au 10 rue de la paix, 75002 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 898 551 742,

Représentée par Madame GADOULEAU Alexandra, en sa qualité de Présidente, dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après dénommée le « Ayos-Tech » ou « le Client »,

et

HIGHSKILL, Société par actions simplifiée, au capital de 1 000 Euros, dont le siège social est situé 66 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 920 311 818,

Représentée par GENIUS HOLDING, agissant en sa qualité de PRESIDENT, représentée par Mr Mohamed ELLOUZE dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après " Le Prestataire",

Il est arrêté ce qui suit :

Article 1- Objet

Le présent contrat d'application a pour objet de définir les conditions particulières dans lesquelles le Prestataire s'engage à fournir les Prestations décrites ci-dessous.

L'objectif étant d'assurer une période pendant laquelle Mr Mohamed Sadok BEN HELEL puisse travailler pour Ayos-Tech, pendant une période décrite ci-dessous.

Article 2- Descriptif des Prestations

2.1. Le contexte de la mission :

[Ingénierie Réseau et Sécurité – Mr Mohamed Sadok BEN HELEL]

2.2. Lieux et horaires :

[Travail dans les locaux du client – France]

A partir du 2 janvier 2022 pour Mr Mohamed Sadok BEN HELEL. De 9h30 à 12h30 puis de 13h30 à 18h30 heure de Paris.

Au 10 rue de la paix 75002 Paris et dans les locaux de nos clients situés en île de France.

2.3. Les missions et outils

[Projets « Réseau et Cybersécurité »] pour Ayos-Tech et ses clients.

2.4. Compétences du Prestataire

[Ingénieur Réseaux et Sécurité]

2.5. Les livrables attendus :

N /A

2.6. Durée de la mission :

[35 jours] du 11 Novembre 2023 au 31 Decembre 2023 inclus.

Au-delà de cette période sur l'année 2023, l'acceptation d'un devis établis par le prestataire et validé par le client seront nécessaire, pour des périodes de 70 jours.

Article 3 - Lieu d'exécution des Prestations

Les Prestations seront effectuées dans les locaux du client situé au 10 rue de la paix 75002 Paris ou bien dans les locaux des clients d'Ayos-Tech situés en île de France.

Article 4 - Durée

Le présent Contrat d'application entre en vigueur le [06/11/2023], pour la durée de la mission telle que prévue dans l'Article 2.

Article 5 – Conditions financières

En contrepartie de la bonne exécution des Prestations, le Prestataire percevra une rémunération forfaitaire et non révisable, de 450 euros hors taxes, lorsque la prestation s'effectuera depuis les lieux cités en Article 3.

HIGHSKILL émettra une facture accompagnée du compte rendu d'activité de Mr Mohamed Sadok, qui sera payable sous 30 jours net. Cette facture sera envoyée à contact@ayos-tech.fr
Ce tarif comprend la fourniture de l'intégralité de la prestation et le Compte rendu d'activités (CRA) en pièce jointe.

Article 6 - Résiliation par convenance

Le Contrat pourra être résilié avant terme par chacune des Parties, sans avoir à justifier d'un quelconque motif, par notification adressée par mail ou par lettre recommandée avec accusé de réception et sous réserve de respecter un préavis d'un (1) mois commençant à courir à compter de la réception de ladite notification.

Le fournisseur recevra le paiement des prestations au prorata de la valeur des prestations exécutées et validés, avant la date de résiliation.

Fait à Paris, le [05/11/2023]

En 2 exemplaires originaux

Pour [HIGHSKILL]
Signature et cachet :



Pour Ayos-Tech
Signature et cachet :

